

Élections municipales

Mars 2026

Qu'est-ce qu'une procuration de vote ?

La procuration permet à un électeur (le mandant) de confier à un autre électeur (le mandataire) le soin de voter à sa place.

Le jour du vote :

- Le mandataire vote dans le bureau de vote du mandant, pas dans le sien.
- Il présente sa propre pièce d'identité.

Important :

La demande doit être faite personnellement par le mandant, jamais par le mandataire.

17 Quelle est la date limite pour les municipales 2026 ?

Il n'y a pas de date limite légale.

Cependant :

- Si vous faites la demande trop tard, elle risque de ne pas être traitée à temps.
- Il est donc fortement conseillé de s'y prendre le plus tôt possible.

Bon à savoir :

Une procuration arrivée trop tard pour le 1er tour peut rester valable pour le 2nd tour si vous l'avez prévu.

Qui peut voter à votre place ?

Vous choisissez librement votre mandataire (sauf restrictions particulières en cas de tutelle).

Le mandataire peut avoir :

- 1 procuration faite en France + 1 faite à l'étranger
- 2 procurations faites à l'étranger
- Jusqu'à 3 procurations étrangères dans certains cas spécifiques

Peut-on annuler une procuration ?

Oui, à tout moment.

Deux solutions :

- En ligne via Maprocuration (« Résilier ma procuration »)
- En remplissant à nouveau le cerfa 14952 sur place

Important :

Même sans annuler, vous pouvez voter vous-même le jour J. Il suffit de vous présenter au bureau de vote avant votre mandataire.



Élections municipales

Mars 2026

Comment faire une procuration ?

Vous avez 3 possibilités :

Procuration 100 % en ligne (avec France Identité)

Conditions :

- Carte d'identité au format carte bancaire
- Compte France Connect
- Application France Identité
- Identité numérique certifiée (rendez-vous en mairie)

Ensuite :

- Faire la demande sur Maprocuration
- Renseigner les informations du mandataire
- Valider via l'identité numérique certifiée

Vous recevez :

- Un mail de récépissé
- Un mail de confirmation

 Cette méthode évite tout déplacement après certification.

Formulaire papier (cerfa 14952)

Deux options :

- Le remplir en ligne puis l'imprimer (2 feuilles, pas recto/verso)
- L'imprimer et le remplir à la main (lisiblement, sans ratures)

Puis vous devez vous déplacer avec :

- Le formulaire
- Une pièce d'identité

Dans :

- Un commissariat
- Une gendarmerie
- Un tribunal judiciaire
- Un lieu désigné par le préfet

Un récépissé vous est remis.

Formulaire en ligne + déplacement

- Faire la demande sur Maprocuration
- Recevoir une référence par mail
- Se déplacer ensuite dans un commissariat, gendarmerie ou tribunal pour faire vérifier son identité

Après validation :

- Mail de récépissé
- Mail confirmant que la procuration est effective

